

Exclusif : Archambeau perd des pouvoirs essentiels dans une affaire de contrat avec l'EU IPO

[Rory O'Neill](#)

07 mars 2023



Le conseil d'administration de l'EU IPO a suspendu une partie des pouvoirs du directeur exécutif après que celui-ci a demandé une compensation pour le non-renouvellement de son mandat.

- Détails de la décision choc du conseil d'administration de l'EU IPO
- Un aperçu de la querelle contractuelle qui a conduit à la réunion d'hier

L'EU IPO a suspendu les principaux pouvoirs administratifs du directeur exécutif Christian Archambeau, selon Managing IP.

Jorma Hanski, président du conseil d'administration de l'EU IPO, a envoyé un courriel au personnel de l'EU IPO ce matin, 7 mars, pour l'informer de la nouvelle.

La décision a été prise lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration hier, le 6 mars, après que M. Archambeau a déposé une demande d'indemnisation pour le non-renouvellement de son contrat.

M. Archambeau demande une indemnisation de 400 000 euros (426 000 dollars) au titre de la perte de revenus et de la perte d'emploi.

75 000 euros de dommages et intérêts, ont déclaré à Managing IP des sources ayant eu connaissance de la réunion.

Le [salaire annoncé](#) pour le successeur d'Archambeau est de 211 680 euros par an.

D'ici à la fin de son mandat en octobre, M. Archambeau ne pourra plus autoriser de contrats au nom de l'EUIPO ni exercer d'autres pouvoirs importants à la suite de cette querelle.

Hanski a écrit : "Je vous informe, conformément à l'article 4, point f), de la [décision MB-17-01](#), que le conseil d'administration a décidé de suspendre temporairement les pouvoirs de l'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) et de l'autorité habilitée à conclure les contrats d'engagement (AACC), délégués par le conseil d'administration au directeur exécutif.

"La suspension prend effet à compter d'aujourd'hui, le 7 mars 2023, jusqu'à la fin du mandat du directeur exécutif."

Les pouvoirs de l'AIPN sont conférés au directeur exécutif par le conseil d'administration, conformément au [statut du personnel de l'UE](#).

Les fonctions suspendues attribuées à Archambeau seront désormais exercées par Hanski jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur exécutif.

M. Archambeau, de nationalité belge, est directeur exécutif de l'EUIPO depuis octobre 2018, mais il quittera son poste dans le courant de l'année.

En novembre dernier, une réunion conjointe du conseil d'administration et du comité budgétaire a voté la révocation d'Archambeau à la fin de son contrat en octobre 2023.

Lors de cette réunion, M. Archambeau a dû faire face aux critiques concernant l'effondrement du nombre de dépôts de marques communautaires l'année dernière et les répercussions financières pour les offices nationaux de la propriété intellectuelle.

Les résultats financiers moins bons que prévu de l'EUIPO l'année dernière signifient que, selon les règles de l'EUIPO, l'office ne pourra pas verser de [paiements compensatoires](#) lucratifs aux États membres en 2024.

Ces paiements compensent les États membres pour les coûts de gestion du système de marques de l'UE.

Trois candidats sont connus pour remplacer M. Archambeau au poste de directeur exécutif, chacun bénéficiant du soutien du gouvernement : l'Italien Andrea Di Carlo, le Portugais João Negrão et le Français Etienne Sanz de Acedo.

Un groupe de présélection s'entretiendra avec les candidats et soumettra au moins trois noms à l'examen du conseil d'administration lors de sa prochaine réunion prévue en juin.

Le choix du conseil d'administration est ensuite soumis à l'approbation formelle du Conseil européen. Contacté par Managing IP, M. Archambeau a refusé de commenter cette histoire.